DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES

CANTON DE FOURMIES

Commune de ROUSIES
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 AVRIL 2025

NOMBRE

L'an deux mil vingt-cinq, le trente avril.

27 Le Conseil Municipal de la Commune de ROUSIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Josiane SULECK, Maire.**

18 Conseiller(e)s en exercice : Mme SULECK Josiane, M. LEBLANC Jean-Pierre, Mme ~~MOUTON-Christine,~~ M. FOUQUET Gérard, ~~Mme PIERARD-Sophie~~, M. PELERIAUX Fabrice, Mme MAGINET Véronique, M. DEHONDT Marc, Mme POTTIER Marie-Claude, M. TAVERNE Sébastien, ~~Mme TOUATI-Leïla,~~ ~~M. GERMAIN Frédéric,~~ Mme VERIE Nathalie, Mme DUBOIS Brigitte, M. LECERF Johan, Mme CUSSENOT Suzanne, ~~M. LECOCQ-Pierre-François,~~ ~~Mme TAQUET-Amandine~~, Mme LABROY Christine, Mme DEVOS Carole, ~~M. HASSELIN-Bernard,~~ Mme DUBOIS Géraldine, M. BARSOUM Marc, ~~Mme MAÎTREPIERRE-Sylvie~~, Mme LEBEGUE Nathalie, M. LA GUERCHE Yves, ~~Mme BAILLY-Christel.~~

De votants

23 Excusé(e)s avec pouvoir : Mme TOUATI Leïla pouvoir à Mme MAGINET Véronique, M. GERMAIN Frédéric pouvoir à M. LECERF Johan, M. LECOQ Pierre-François pouvoir à M. LEBLANC Jean-Pierre, M. HASSELIN Bernard pouvoir à Mme DEVOS Carole, Mme BAILLY Cristel pour à Mme DUBOIS Géraldine.

2025/0034

Reprise de concession funéraire (N° 1662, section 2 case 69)

Un scrutin a eu lieu, Mme VERIE Nathalie a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

Le Maire certifie que la convocation du Conseil a été faite 24 avril 2025

Madame le Maire expose à l'Assemblée que madame GODIN Maryse, propriétaire de la concession funéraire n° 1662-section 2- case 69, souhaite la rétrocéder à la commune.

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de sa Présidente,
Après en avoir délibéré **à l'Unanimité par 23 Voix Pour,**

- **Accepte** la rétrocession de la concession n°1662.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.
Suivent les signatures.

Fait à Rousies le 30 Avril 2025.

La secrétaire de séance,
Nathalie VERIE, conseillère municipale.

VILLE DE ROUSIES (NORD)

Le Maire,
Josiane SULECK.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication